

Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2014

Allocution du Commissaire

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En tant que Commissaire de GBL, j'ai le plaisir de vous rendre compte de l'exécution de notre mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous avons émis des rapports portant sur la vérification des comptes sociaux de la maison mère et sur les comptes consolidés du groupe clos au 31 décembre 2013. Vous trouverez le rapport sur les comptes consolidés en pages 130 et 131 du rapport annuel. Le rapport relatif aux comptes sociaux est publié sur le site Internet de GBL depuis le 21 mars 2014. De plus, il a été envoyé aux actionnaires nominatifs en même temps que l'invitation à l'Assemblée. Je vous propose de ne pas les lire exhaustivement mais de me limiter à l'exposé des éléments saillants sur la réalisation de notre mission, ainsi qu'à l'expression de nos conclusions.

- Nos travaux ont consisté à vous apporter une assurance raisonnable sur la sincérité des comptes en vérifiant notamment l'absence d'anomalie significative, la régularité des principes comptables appliqués ou encore le respect des textes et lois en vigueur.

Pour ce, nous avons réalisé ou coordonné des travaux d'audit dans les principales filiales du groupe. Ces travaux, adaptés aux spécificités de votre groupe, ont couvert tant les opérations courantes que les traitements comptables des opérations ou événements majeurs propres à l'exercice tels que, pour les comptes consolidés,

- l'émission d'obligations échangeables en actions GDF SUEZ pour un montant de € 1 milliard ;
 - la cession de 2,7% du capital de GDF SUEZ et de 0,3 % du capital de Total
 - l'acquisition de 15% du capital de la société SGS ;
 - l'acquisition progressive d'actions Umicore, portant le pourcentage de détention de GBL à 5,6% au 31 décembre 2013 ;
 - l'émission par Sagerpar d'obligations convertibles en actions GBL à 5 ans pour un montant de € 428 millions ;
 - la poursuite du développement du « Pilier Financier », avec des engagements dans le nouveau fonds de dettes Kartesia et dans Sagard III, de respectivement € 150 millions et € 200 millions ;
 - le projet de rapprochement entre Lafarge et Holcim, opération qui n'a pas d'impact sur les comptes 2013, mais sera comptabilisé en fonction de l'avancement de l'opération.
- Par ailleurs, nous nous sommes également attachés à vérifier l'exactitude des informations comptables et financières présentées dans le rapport de gestion.
 - L'ensemble de nos constats et commentaires détaillés ont fait l'objet d'une communication et d'un échange réguliers avec le comité d'audit de votre groupe. Nous avons en effet assisté à tous les comités d'audit qui se sont tenus.

- Nous avons également revu l'exercice mené en 2013 par la Société, concernant la mise à jour de la cartographie et de la hiérarchisation des risques auxquels GBL est confrontée. Les résultats de cet exercice sont repris en synthèse dans le rapport annuel, aux pages 34 et suivantes « Gestion des risques », ainsi que dans la déclaration de gouvernance d'entreprise aux pages 161 et suivantes, point 6 « Gestion des risques et contrôle interne ».
- Enfin, nous avons également examiné les opérations tombant dans le champ d'application des articles 523 et 524 du Code des sociétés. Je vous confirme que cet examen n'a appelé aucune réserve ni observation de notre part au regard de notre mission légale en la matière, comme il résulte notamment de notre rapport sur les comptes sociaux de la société, disponible entre autres sur le site Internet de celle-ci et celui établi conformément à l'article 524.

En conclusion, disposant des moyens nécessaires nous permettant de remplir notre engagement à votre égard, nous avons émis une certification sans réserve tant sur les comptes sociaux de la société mère que sur les comptes consolidés du groupe.
